ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2008

NOUVEAU SERVICE PUBLIC DE LA TÉLÉVISION - (n° 1209)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 683 Rect.

présenté par

M. Mathus, M. Françaix, M. Bloche, M. Christian Paul, M. Rogemont, Mme Filippetti, Mme Boulestin, M. Charasse, M. Dray, Mme Erhel, M. Féron, Mme Fourneyron, M. Gagnaire, Mme Got, Mme Iborra, Mme Karamanli, M. Lurel, M. Lebreton, Mme Martinel, Mme Mazetier, M. Nayrou, M. Queyranne, M. Roy et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par les trois alinéas suivants :

- « IV. France 3, chaîne des régions, propose des programmes qui contribuent à la mise en valeur de la richesse de ces territoires.
- « Elle conçoit et diffuse à travers des décrochages spécifiques à chaque région, y compris aux heures de grande écoute, des émissions et des programmes reflétant la diversité de la vie économique, sociale et culturelle régionale, les activités créatrices ainsi que l'information de proximité.
- « À travers sa grille de programmes, elle contribue fortement, s'il y a lieu, à l'expression des langues et cultures régionales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Force est de constater que les décrochages régionaux de France 3 sont en voie de disparition. En effet, il semble que la réforme mette en cause leur existence même. En effet, France 3, pour tenter de gagner de l'espace publicitaire avant 20 heures, heure fatidique de la suppression de la publicité sur les antennes des chaînes nationales, vient de supprimer le décrochage de fin de journal national, qui reprenait les titres du journal régional. Cela n'est pas acceptable pour une chaîne des régions. Il convient donc de renforcer cette vocation en actant dans la loi, la mise en place d'une véritable grille de programmes de proximité diffusés aux heures de grande écoute.

ART. PREMIER N° 683 Rect.

Par ailleurs, il est aussi indispensable que France 3 s'investisse dans des émissions portant à la connaissance du public les langues et cultures régionales.